

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

19 JUIN 2018

PROPOSITION DE RÉOLUTION

VISANT À L'OUVERTURE D'UN MUSÉE DE L'IMMIGRATION À
BRUXELLES

DÉPOSÉE PAR **M. EMMANUEL DE BOCK ET MME JOËLLE MAISON ET M.
MICHEL COLSON.**

RÉSUMÉ

Les auteurs de la présente résolution souhaitent le soutien du Parlement et du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de la création d'un Musée de l'immigration à Bruxelles.

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENT	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À L'OUVERTURE D'UN MUSÉE DE L'IMMI-GRATION À BRUXELLES	4

DÉVELOPPEMENT

Le projet de musée de l'immigration est un long feuilleton qui a connu de nombreux rebondissements pour finalement tomber dans les oubliettes. Cet échec est principalement le résultat d'un manque d'intérêt politique dans ce projet. Pourtant, aujourd'hui plus que jamais, au regard des différentes actualités, il est temps de réveiller ce projet de musée, à une heure où il ne s'agit plus seulement de susciter le vivre ensemble mais de faire société ensemble.

Pour mémoire, la proposition de mettre en place un musée de l'immigration a été émise pour la première fois en 2001 au Parlement bruxellois. A cette époque, il avait été acté dans le Plan régional de développement que la Région de Bruxelles-Capitale soutiendrait l'initiative de la création d'un musée de l'immigration. L'idée était d'ouvrir un lieu d'éducation permettant de sensibiliser le plus grand nombre à l'histoire interculturelle de nos régions, à l'apport des populations d'origine étrangère et à la façon dont cette mixité sociale contribue, ou peut contribuer, aux mutations urbaines. Par la suite, le contenu d'un projet avait été mis à la charge d'un comité scientifique et des pourparlers avaient dès lors été engagés afin d'acquiescer l'ancien Hôtel des Douanes sis sur le site de Tour et Taxis. Parallèlement, en 2003, le gouvernement de la Communauté française avait pris acte d'un projet de statut d'un futur musée de l'immigration dans le respect des compétences et de la capacité d'action institutionnelle des uns et des autres. Cependant, les questions des garanties de pérennisation du projet et, surtout, de l'institution appelée à garantir le bon fonctionnement du musée de l'immigration dans le temps n'ont jamais pu être tranchées. Pourtant des négociations ont bien été menées avec l'État fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2003 mais sans jamais aboutir à un résultat concret.

Ces derniers mois, la Belgique comme le reste du monde, a été confrontée à des attaques terroristes tragiques qui ont conduit certains à remettre en question le vivre ensemble dans nos sociétés. Cette période douloureuse a de fait été marquée par une instrumentalisation du débat sur l'immigration, par une banalisation des déclarations racistes et xénophobes et une recrudescence des tensions communautaires. Dans ce contexte, la réalisation d'un musée de l'immigration est un projet salutaire pour repenser les valeurs communes qui animent notre société. En tant que capitale de l'Europe et du cosmopolitisme (plus de 184 natio-

nalités sont présentes au sein de la capitale)(1), la Fédération Wallonie-Bruxelles se doit d'être le vecteur de ce projet à la dimension interculturelle. En effet, les immigrés sont des citoyens à part entière qui n'ont cessé de contribuer à notre patrimoine historique, culturel et économique.

Nos régions se sont largement construites à travers les vagues d'immigration successives qui ont découlé des cadres de convention et d'accords de travail à partir des années 40 (Italiens, Espagnols, Grecs, Turcs, Marocains), de la décolonisation, des nombreux conflits armés qui ont éclaté depuis les années 1990 ou de la construction européenne(2).

Il importe donc aujourd'hui de transformer le regard de la population sur la migration et de rendre compte de la diversité et de la complexité des parcours. A l'instar de villes comme Londres ou Paris(3) qui ont ouvert de tels musées, la Fédération Wallonie-Bruxelles, en partenariat avec la Région de Bruxelles-Capitale, se doit de remettre sur la table ce projet de musée de l'immigration. Il est aujourd'hui crucial de bâtir un projet culturel, scientifique et pédagogique qui contribue à rendre visible les rouages d'une société œuvrant à l'écriture d'une histoire commune.

(1) Chiffres issus de l'IBSA : <http://ibsa.brussels/chiffres/le-saviez-vous/combien-de-nationalites-de-naissance-differentes-retrouvez-vous-parmi-les-bruxellois#.WmsOnHkrGig>

(2) REA Andrea, MARTINIELLO Marco, « Une brève histoire de l'immigration en Belgique », 2013.

(3) Site du musée : <http://www.histoire-immigration.fr/>

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À L'OUVERTURE D'UN MUSÉE DE L'IMMIGRATION À BRUXELLES

-
- Considérant que l'immigration fait partie intégrante de l'histoire de nos Régions, de la Fédération Wallonie-Bruxelles de la Belgique et de l'Union européenne ;
 - Considérant qu'il a été à de nombreuses reprises évoqué l'importance de la réalisation d'un musée de l'immigration afin de mettre en évidence les richesses qui y sont liées ;
 - Considérant que le principe de la réalisation d'un musée de l'immigration, au regard des actualités, revient régulièrement en débat, y compris dans les mondes académiques et citoyens ;
 - Considérant qu'il est urgent de prendre des initiatives visant à comprendre comment nos villes et nos régions se sont construites, à favoriser la connaissance et la reconnaissance de l'autre, à lutter contre les exclusions diverses, à renforcer la réflexion de la société et de ses communautés, à mettre en évidence l'histoire interculturelle de nos régions ;
 - Considérant que la réalisation d'un musée de l'immigration était reprise dans le précédent Plan régional de développement de la région bruxelloise et que de nombreux pourparlers, entre les entités, dont la Fédération Wallonie-Bruxelles, avaient été entrepris en vue d'y parvenir ;
 - Considérant que l'immigration reçoit trop souvent une lecture délétère, source de malentendus, d'exclusions, de communautarismes, de replis identitaires et communautaires et que l'explication de son histoire et de ses raisons est fondamentale pour garantir la cohésion sociale ;
 - Considérant la recrudescence des phénomènes d'exclusion, de racismes, de xénophobie, d'antisémitisme, de musulmanophobie, de replis identitaires notamment par la généralisation et la banalisation de déclarations, souvent inutilement provocatrices, envers les communautés de notre pays ;
 - Considérant que le débat sur l'immigration est trop souvent instrumentalisé, il convient d'opérer un changement de regard via une mise en lumière de la diversité et de la complexité des parcours multiformes des citoyens immigrés ;
 - Considérant que la réalisation d'un musée de l'immigration permettrait de réfléchir la notion de citoyenneté et de lui donner une consistance actualisée ;
 - Réaffirme la nécessité de la réalisation d'un musée de l'immigration implanté à Bruxelles ;
- Demande au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- d'entamer les démarches et les pourparlers avec la Région bruxelloise en vue de permettre la réalisation d'un musée de l'immigration à Bruxelles ;
 - d'organiser un comité de pilotage entre les différentes entités du pays dont la Région bruxelloise, en vue de rendre possible la réalisation de ce projet ;
 - de constituer un comité programmatique constitué d'experts issus du monde académique, scientifique et culturel, d'acteurs de la société civile et de représentants des associations afin de garantir la qualité de la programmation muséale ;
 - de prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de ce projet ;

E. DE BOCK

J. MAISON

M. COLSON